

## Edito

Lors de cette réunion avec la Direction, vos élus ont déploré un manque de dialogue social d'une part entre la direction et les représentants du personnel mais aussi entre la direction et les salariés. En effet pourquoi n'avoir pas communiqué que Strasbourg était site pilote pour les tests de la régie automatisée ? Pourquoi ne pas communiquer sur la publication des postes d'alternants au service montage, de communication, chargé de gestion administrative ou encore au service documentalistes ? Quelle déclinaison locale des accords signés entre France Télévisions et les organisations syndicales ? Motus, bouche cousue ... vous n'en saurez rien ! Et pourtant c'est bien le rôle de chaque grande direction...

Si vous avez des questions sur les derniers accords signés (accord télétravail, accord handicap ou celui des UCC), n'hésitez pas à les poser à FO.



## Points traités lors de l'Instance de Proximité du mois de Juin 2021



### Régionalisation (en présence de Aymeric Robert)

Le Grand Est sera-t-il site pilote pour la refonte numérique ? Oui, nous sommes site pilote pour 3 expériences numériques :

- Live hors antenne possibilité de captation en direct sur des supports propres à FTV.
- Refonte du Replay France TV (via des grilles pluri média) qui passe par la refonte du workflow entre

FTV et pluri media pour assurer le bon fonctionnement des replays de France 3 régions sur France.tv

-Chaine You tube

Dans le cadre de la régionalisation, le Grand Est sera pilote sur le projet @proximité. Suite au bouleversement des usages et des attentes du public, FTV souhaite repenser son média de proximité. L'objectif est de devenir un média de proximité, avec des antennes régionales à décrochage national, ne plus parler de linéaire ou du numérique mais plutôt parler de média global. C'est Fanny Klipfel qui participe aux ateliers mais non présente à la réunion, nous n'aurons pas plus d'informations.

**Commentaire FO** : c'est toujours bien d'être site pilote ! On ne peut qu'encourager d'être présent dans la transformation de l'entreprise.

**Expérimentation de la régie automatisée** : après l'échec de l'expérimentation de la régie automatisée à

Rouen, la direction du réseau a choisi d'installer une régie test (en off line) à Strasbourg afin de finaliser sa mise au point et de tester les différentes configurations d'usage ...

Cette fois ci l'expérimentation sera faite avec des personnes volontaires du réseau.



### Immobilier

La direction n'a pas prévu de faire de travaux ni dans la newsroom ni en régie. Les salles de montage quant à elles seront toutes refaites. Cet été, les salles feront peau neuve : plafond, peinture, plan de travail, des leds dans le faux plafond, traitement acoustique). En 2022, les fenêtres seront changées dès

qu'on aura l'accord de la police des bâtiments, rien que ça !.

En amont de ces travaux, une salle test a été installée et les monteurs ont pu donner leur avis.

**Commentaire FO :** Les monteurs sont chanceux, car lors de la nouvelle régie, aucune proposition des techniciens vidéos n'a été pris en compte.

Alors que l'année dernière le **projet de la salle de sport** avait été validé par notre direction, les moyens généraux de Paris ont voulu donner leur grain de sel. Pour se donner une légitimité de leur fonction, ils ont stoppé le projet et nous parlent de norme d'aération. Ok mais lesquelles, que doit-on faire ? Et là plus de réponse, pas de nouvelles depuis plus de 6 mois ! Et notre direction ne relance pas non plus le projet ...

---

### Bilan à 6 ans

Nous avons demandé que la direction nous éclaire sur ce bilan à 6 ans que l'on retrouve sur Mon Kiosque, et qu'entraîne la validation de ce bilan pour le salarié ? Voici leur réponse

L'activation du bouton "signer l'état des lieux " quand vous arrivez sur la page d'accueil n'entraîne pas la validation, elle vous est demandée par la suite. Ce bouton vous permet la visualisation de cet état des lieux.

Une fois que vous avez lu le récapitulatif, votre signature de ce bilan n'entraîne rien de particulier pour vous. Voici les explications de Sophie Bauer :

Soit le collaborateur est d'accord avec les données incluses et signe

Soit le collaborateur a des questionnements et sollicite le service ressources Humaines pour répondre aux questions

Soit le collaborateur met en lumière des erreurs après vérification il sera possible de procéder à la rectification des éléments inexacts.

Vous avez 1 mois après l'envoi du mail pour valider, mais si vous ne le faites pas il n'y aucune conséquence !

Pour ceux qui ont eu le temps de regarder ce fameux état des lieux de leur parcours professionnel, vous remarquerez que cette synthèse est très imprécise et qu'elle ne ressemble à rien. Mais l'envoi de ce mail dédouane l'entreprise de ses obligations légales !

---

### Tickets restaurants

Vous avez été destinataire lors de l'envoi de votre planning d'une note récapitulant les modalités de fonctionnement pour la gestion de vos TR. La direction rappelle que c'est dans la case "commentaire" que l'on doit renseigner si c'est un TR ou un repas "zone résidence".

Pour le personnel en réunion, en formation ou en délégation, on ne peut rien écrire dans cette case c'est le service organisation qui gère. La validation continue à se faire par les chargées de gestion administrative. Merci à elles pour leur relance quand nous oublions de le faire ou de remplir à notre place pour les salariés qui ne le font pas.



### Images de drones



Comme vous l'avez constaté dans nos sujets de nos journaux télévisés, il y a de plus en plus d'images de drones. Aujourd'hui ces images sont tournées par des boîtes extérieures alors que des JRI et des OPV se sont formés par leurs propres moyens. Pourquoi n'utilise-t-on pas les compétences et l'envie des salariés ? La direction nous répond que la politique de FTV est de sous-traiter pour une raison d'assurance.

**Commentaire FO** : c'est un sujet qui a déjà été débattu en CSE réseau, discussion qu'il faudra relancer en CSE central. Dommage de ne pas valoriser les compétences des salariés et de constater que l'entreprise n'accompagne pas l'évolution technologique.

### Absentéisme 1er trimestre 2021

Le taux d'absentéisme global à fin mars est de 6,33%, soit 807 jours au total. Si on détaille plus les chiffres cela donne : 3,73% de maladie, 2,15% d'invalidité ou de longues maladies. Si on compare à l'année 2020, on est en baisse. On constate que les femmes sont plus touchées que les hommes. Et que l'ensemble des journalistes (8,10%) sont plus absents que les PTA (5,19%).

La tranche d'âge (39,15%) la plus touchée se situe entre 55 ans et 60 ans.

Les services les plus touchés par l'absentéisme au sein de l'antenne Alsace est le service documentalistes, suivi du service journalistes de Strasbourg, le service communication et le service des éclairagistes. Mais on note aussi 23 services sur 35 au complet dans les 3 premiers mois.

Le taux moyen d'arrêts en France par salariés est de 11,4 jours. Si on prend le nombre de jours de maladie divisé par le nombre d'ETP, on se trouve largement au-dessus en Alsace.





# Juin 2021

## Newsletter - Alsace



Un débat a porté sur la méthode de calcul de l'absentéisme. Il a été convenu qu'une réunion aurait lieu avec un représentant de proximité et Cécile Bey.

Nous avons demandé (comme tous les ans) qu'au-delà des chiffres, un plan d'actions soit fait pour réduire l'absentéisme. D'autant que les arrêts sont loin d'être tous remplacés, entraînant évidemment un impact sur les personnes en présentiel.

**Commentaire FO** : comme tous les ans un constat est réalisé mais malheureusement sans suite. La capacité de l'entreprise à agir sur le sujet est quasi inexistante.

---

### Visite de site - Strasbourg (en présence du docteur Uettwiller)

En régie toujours les mêmes problèmes acoustiques et thermiques liés aux fenêtres. La promiscuité au nodal est toujours un problème pour travailler dans de bonnes conditions. Le docteur Uettwiller a pu constater que rien n'a changé depuis 3 ans sauf le remplacement de 2 chaises ergonomiques qui apporte un plus au niveau de l'assise par rapport aux anciens fauteuils. La direction nous informe que le changement de fenêtres n'est toujours pas d'actualité. Au niveau du local vidéo/son et les bureaux des informaticiens, on se répète en disant que c'est trop chaud l'été et trop froid l'hiver, juste insupportable. Les volets ne fonctionnent plus, aucun moyen de les fermer. Le docteur préconise au minima de changer les stores car vu l'exposition et l'ancienneté des fenêtres, elle dit bien imaginer l'étuve que cela doit être par grande chaleur.

Les panneaux acoustiques installés pour atténuer le bruit dans le couloir vers la régie sont très efficaces. Le téléphone dans la pièce T059 a bien été installé conformément à la demande du docteur lors de sa dernière visite. Dans la salle de départ des JRI, on a constaté un problème de chaleur l'été car aucune aération.

Les bureaux modulables installés chez les scriptes sont très appréciés, dans d'autres services aussi. L'installation de bureaux réglables est saluée par le médecin du travail.

L'open space à la rédaction est toujours bruyant. Comme en régie, aucune action n'a été faite ces 3 dernières années. Le docteur estime qu'elle peut être cloisonnée pour palier à ce bruit ambiant et pour aider à une meilleure concentration.

Le docteur Uettwiller a également visité la salle de relaxation, une très belle réussite. Elle appuie le projet de la salle de sport, «rien de tel pour que les salariés soient au meilleur de leur forme !»

Pour info, le docteur prend sa retraite, la direction et les élus la remercient chaleureusement et lui souhaitent une belle retraite.

---

### Ateliers de reprise d'activité

Un accompagnement du retour en entreprise des salariés travaillant à domicile depuis plusieurs mois est organisé pour les services impactés depuis de longs mois par le télétravail imposé lié par la covid. Le principe de l'organisation des ateliers a pour but d'accompagner les collaborateurs à la reprise d'activité sur site, en présence du salarié la RH, le manager et un représentant du personnel.

Plusieurs thématiques y étaient abordés : comment le salarié a vécu cette période, de voir si des appréhensions existaient pour le retour sur site, de connaître et d'échanger sur leurs attentes et besoins pour un retour au travail dans les meilleures conditions possibles.

Pour rappel, les consignes de la direction de France Télévisions sont une reprise progressive du télétravail sans avenant jusqu'au 1er septembre.

Aujourd'hui 18 personnes ont un avenant télétravail sur notre antenne.

Avec le télétravail qui se développe, difficile de savoir quand les personnes (principalement les fonctions support) sont en présentiel ou pas. Un envoi de leur planning est prévu.



### Visites médicales (la Fabrique)

Présence de Arnaud Ségur pour la Fabrique et du docteur Uettwiller : pour rappel les visites sont au minima faites tous les 5 ans. Tout le personnel est à jour ou va l'être d'ici peu. Nous rappelons qu'à tout moment le salarié peut demander un rendez-vous avec le médecin du travail.

Les rendez-vous vont être à nouveau être possibles en présentiel. Pour ceux qui ont été faits depuis 18 mois par téléphone en mode dégradé, ils sont néanmoins validés pour 3 ans.

### Prime d'intéressement

La direction nous informe que l'on est obligé de passer par Natixis pour toucher la prime (mail de la direction du 12 mai dernier). Le montant de la prime est au prorata du temps de présence en 2020 dans l'entreprise. L'ouverture de la campagne d'interrogation relative à la prime d'intéressement est **le 5 juillet**. Sans réponse de votre part l'argent sera bloqué 5 ans sur un fonds chez Natixis.

**Commentaire FO** : beaucoup de questions nous ont été posées ces derniers jours par rapport au choix de Natixis dans la gestion de cet intéressement. Il nous a été rappelé que ce choix est le résultat d'un appel d'offres européen répondant aux interprétations (ndlr) de règles de la loi Pacte (sur l'épargne salariale) et ses décrets d'application. Attention : seuls les accidents du travail, maladies professionnelles et mises en quarantaine (pour les cas contacts) restent considérés comme du temps de travail effectif (et ne génèrent pas de perte pour les primes d'intéressement).

Si pour une raison ou une autre, certains salariés éligibles ne sont pas identifiés par Natixis, leur part est conservée pendant 1 an. Ensuite, cela sera versé à la caisse des dépôts et consignations.

**Prochaine instance de Proximité le 8 juillet, en attendant portez- vous bien...**